

# RAPPORT ANNUEL SUR L'EGALITE FEMMES HOMMES VILLE DE DOLE ET CA GRAND DOLE

#### ANNEE 2020 (Situation au 30 septembre 2020)

# Politique de ressources humaines

# **Effectif permanent**

# Nombre d'agent.e.s permanents occupant un poste de direction

	Femmes	Hommes	Total
Directeur.rice.s	4	5	9

#### Nombre d'agent.e.s permanents occupant un poste de chef.fe de service

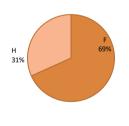
	Femmes	Hommes	Total
Chef.fe.s de service	13	6	19

## Part des femmes et des hommes par filières

#### **Titulaires**

	Fem	ımes	Hommes		Total au
	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2020
filière administrative	91	94	15	13	107
filière technique	100	96	90	91	187
filière animation	55	52	9	8	60
filière culturelle	31	32	25	23	55
filière sociale					0
filière médico-sociale	43	42			42
filière médico-technique					0
filière sportive	3	2	2	2	4
filière police municipale	4	4	11	10	14
filière incendie secours					0
TOTAL	327	322	152	147	469





Au niveau national, dans la FPT:

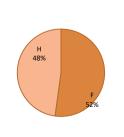
Titulaires: 59 % de femmes / 41 % d'hommes Contractuels: 67 % de femmes / 33 % d'hommes

Source: DGAFP chiffres clés de l'égalité pro éd. 2019

# Contractuel.le.s emplois permanents

	Fem	Femmes		Hommes		
	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2020	Total 2020	
filière administrative	12	12	8	9	21	
filière technique	10	12	12	17	29	
filière animation		7		2	9	
filière culturelle	3	2	2	2	4	
filière sociale					0	
filière médico-sociale	3	3	1	1	4	
filière médico-technique					0	
filière sportive			3	2	2	
filière police municipale					0	
filière incendie secours					0	
TOTAL	28	36	26	33	69	

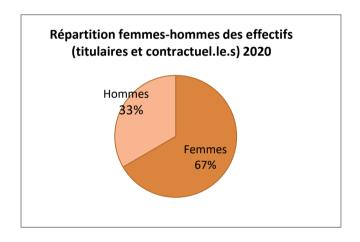




# Titulaires et contractuel.le.s emplois permanents

	Fem	ımes	Hon	nmes	Total 2020	% F 2020	% H 2020
	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2020	10tai 2020	% F 2020	% П 2020
administrative	103	106	23	22	128	83%	17%
technique	110	108	102	108	216	50%	50%
animation	55	59	9	10	69	86%	14%
culturelle	34	34	27	25	59	58%	42%
sociale	0	0	0	0	0		
médico-sociale	46	45	1	1	46	98%	2%
médico-technique	0	0	0	0	0		
sportive	3	2	5	4	6	33%	67%
police municipale	4	4	11	10	14	29%	71%
incendie secours	0	0	0	0	0		
TOTAL	355	358	178	180	538	67%	33%

La part des femmes pour l'année 2020 s'élève à 67% de l'effectif permanent.

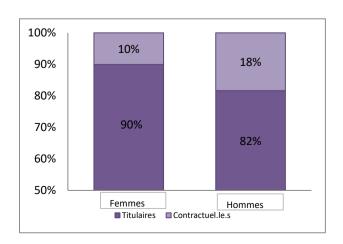


Au niveau national, dans la FPT:

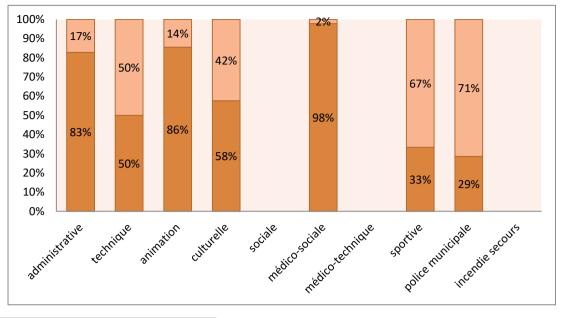
Taux de féminisation: **61 %**Source: DGAFP chiffres clés de l'égalité pro éd. 2019

## Part des titulaires et contractuel.le.s

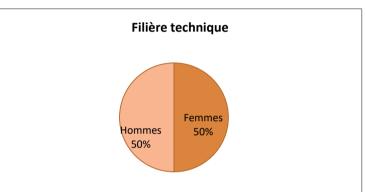
	Femmes		Hommes	
	2019	2020	2019	2020
Titulaires	92%	90%	85%	82%
Contractuel.le.s	8%	10%	15%	18%

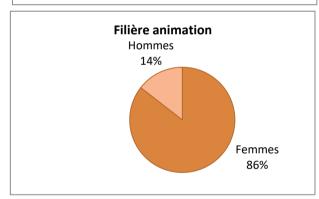


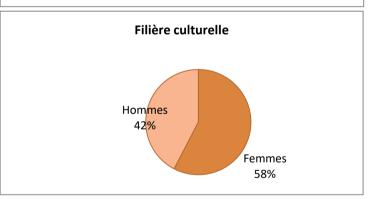
# Répartition par filières - 2020

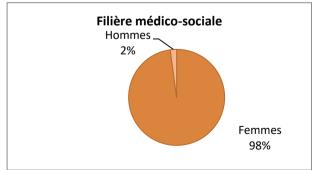


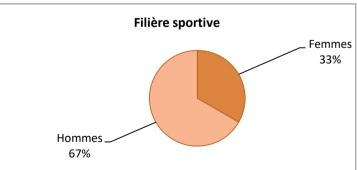


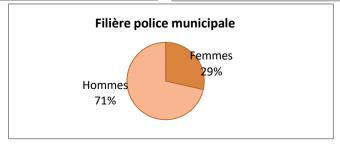










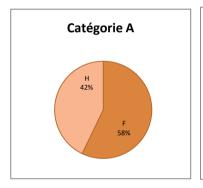


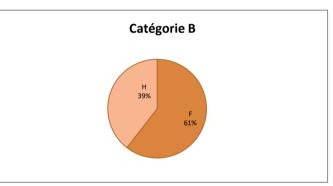
Page 3 de 12

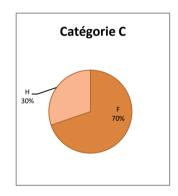
Pour les filières administrative, animation, médico-sociale, forte représentation des femmes. Concernant les filières sportive et sécurité la part des hommes est majoritaire.

#### Part des femmes et des hommes par catégorie hiérarchique

	Fem	imes	Hon	nmes	TOTAL 2020	%
	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2020	101AL 2020	76
cat A	44	44	34	33	77	14%
cat B	48	49	31	32	81	15%
cat C	263	265	113	115	380	71%
TOTAL	355	358	178	180	538	100%







71% de l'effectif est de catégorie C contre 15% pour la catégorie B et 14% pour la catégorie A. Toutes les catégories A, B et C sont consitutées principalement de femmes avec respectivement 58%, 61% et 70%.

Au niveau national, dans la FPT:

cat A: 62 % de femmes / 38 % d'hommes cat B: 63 % de femmes / 37 % d'hommes cat C: 61 % de femmes / 39 % d'hommes

Source: DGAFP chiffres clés de l'égalité pro éd. 2019

## Temps de travail

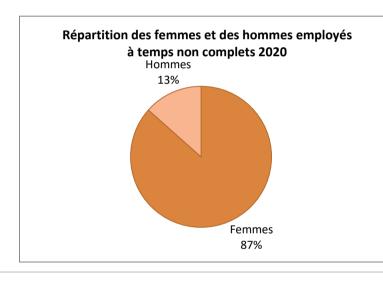
#### Rappel définitions

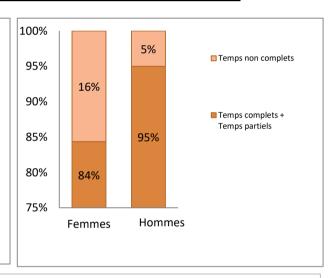
<u>Temps partiel</u>: un.e agent.e à temps partiel choisit de l'être sur une période donnée. Il ou elle peut décider de reprendre ses fonctions à 100%. Le temps partiel s'exprime en pourcentage du temps complet (par exemple 80%) mais l'agent.e continue à occuper un emploi à temps complet. Le temps partiel peut être octroyé de droit ou sur autorisation selon les nécessités de service. S'il est de droit, il s'octroie exclusivement à 50%, 60%, 70% ou 80% de 35h.

<u>Temps non complet</u>: un agent.e à temps non complet effectue une durée hebdomadaire inférieure à 35h sur un emploi qui ne nécessite pas un temps complet. A la différence du temps partiel, ce n'est pas l'agent.e qui a choisi le temps non complet, il s'agit d'une caractéristique du poste. La durée est fixée par l'administration et est exprimée en heures (par exemple 20/35ème).

#### Part des femmes et des hommes à temps complets / non complets - Agents permanents

	Femmes		Hommes		% F 2020	% H 2020
	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2020	% F 2020	<i>7</i> 6 П 2020
Temps complets + Temps partiels	297	302	169	171	84%	95%
Temps non complets	58	56	9	9	16%	5%
Total	355	358	178	180	100%	100%



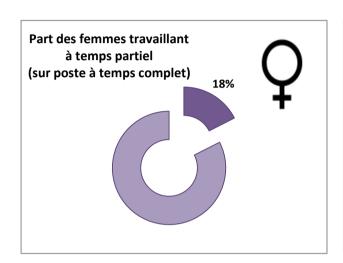


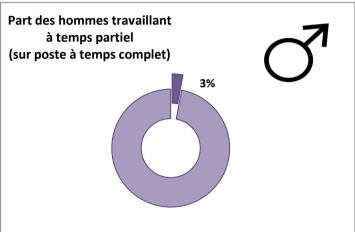
Plus de la moitié des femmes à temps non complet ont une quotité de travail supérieure à 20 heures hebdomadaires.

#### Part des femmes et des hommes à temps partiel

Cat	Tuno tomno do travail	Fem	mes	Hommes		
Cat.	Type temps de travail	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2020	
	Temps partiel	7	6	0	0	
Catégorie A	Temps complet	37	38	29	29	
	Total	44	44	29	29	
	Temps partiel	6	6	0	0	
Catégorie B	Temps complet	38	40	28	29	
	Total	44	46	28	29	
	Temps partiel	39	42	5	4	
Catégorie C	Temps complet	170	170	107	109	
	Total	209	212	112	113	
	Temps partiel	52	54	5	4	
Total toutes catégories	Temps complet	245	248	164	167	
	Total	297	302	169	171	







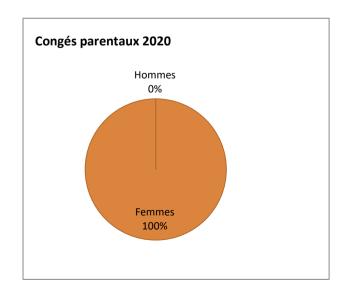
Au niveau national, dans la FPT:

 $29\,\%$  des femmes sont à temps partiel /  $7\,\%$  des hommes sont à temps partiel

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro éd. 2019

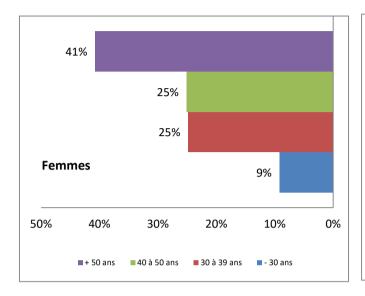
## Congé parental

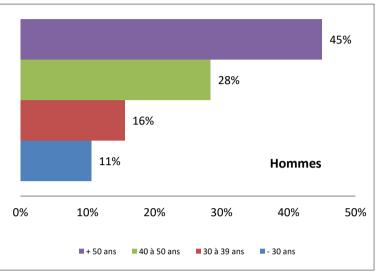
	30/09/2019	30/09/2020
F	4	2
Н	0	0
Total	4	2



# Pyramide des âges

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	146	41%	82	45%
40 à 50 ans	90	25%	51	28%
30 à 39 ans	89	25%	28	16%
- 30 ans	33	9%	19	11%
Total	358	100%	180	100%





La pyramide des âges concernant la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole présente une pyramide dite "champignon" présentant ainsi un personnel vieillissant.

Les moins de 30 ans ne représentent que 9% du nombre total des femmes et 11% du nombre total des hommes ; alors que 41% des femmes et 45% des hommes ont plus de 50 ans.

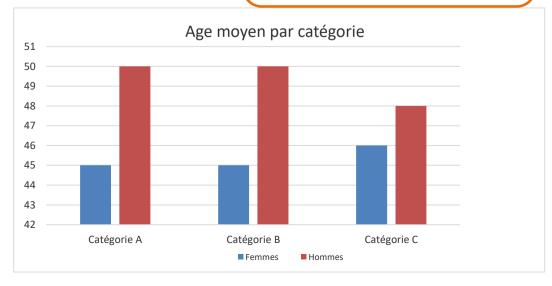
# Age moyen par catégorie

	Femmes	Hommes
Catégorie A	45	50
Catégorie B	45	50
Catégorie C	46	48

Au niveau national, dans la FPT:

Age moyen: femmes: 45,5 ans hommes: 45,1 ans

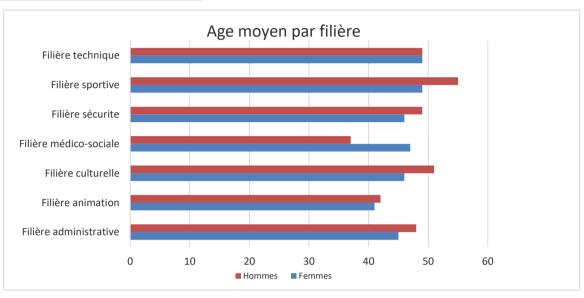
Source: DGAFP chiffres clés de l'égalité pro éd. 2019



Page 7 de 12

# Age moyen par filière

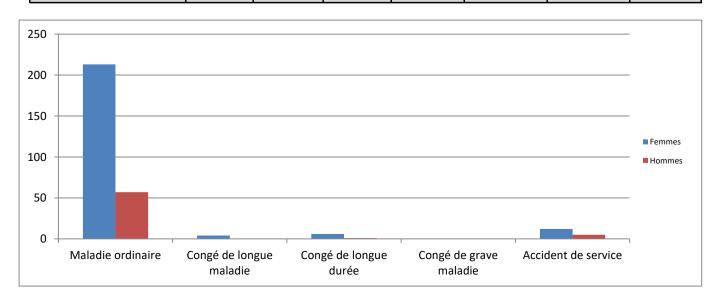
	Femmes	Hommes
Filière administrative	45	48
Filière animation	41	42
Filière culturelle	46	51
Filière médico-sociale	47	37
Filière sécurite	46	49
Filière sportive	49	55
Filière technique	49	49



# **Absentéisme**

Répartition des journées d'absences pour maladie / accident de service en 2020 - Agent.e.s permanents (Période du 1er janvier au 30 septembre 2020)

<u></u>							
Motifs absences Femmes		Hommes		Total		% effectif	
	Nb jours	Nb agentes	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agent.e.s	permanent
Maladie ordinaire	5 863	213	1 632	57	7 495	270	51%
Congé de longue maladie	761	4	0	0	761	4	1%
Congé de longue durée	1 739	6	274	1	2 013	7	1%
Congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0%
Accident de service	304	12	255	5	559	17	3%
Maladie professionnelle	274	1	0	0	274	1	0%
TOTAL	8 941	236	2 161	63	11 102	299	56%



#### Taux d'absentéisme - Agent.e.s permanents

Femmes: 9,12% Hommes: 4,39% Total: 7,54%

#### Congés pour maternité / paternité - Agent.e.s permanents

Motifs absences	Femmes		Hon	nmes	Total	
iviotiis absences	Nb jours	Nb agentes	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agent.e.s
Congé pour maternité	1 535	15			1 535	15
Congé pour paternité			44	4	44	4
				Total	1 579	19

## Rémunération

# Moyennes pondérées des salaires indiciaires mensuels Répartition par catégorie

	Fem	ımes	Hommes		
	2019	2020	2019	2020	
Catégorie A	2 661 €	2 742 €	2 911 €	2 960 €	
Catégorie B	1 983 €	2 041 €	2 150 €	2 182 €	
Catégorie C	1 695 €	1 755 €	1 772 €	1 815 €	

Les augmentations entre 2019 et 2020 s'expliquent par l'évolution de carrière de chaque agent.

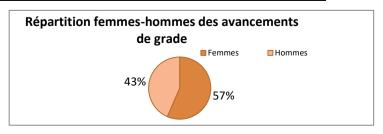
## Rappel - Avancements, promotions année 2019

Les commissions administratives paritaires se réunissant en fin d'année 2020, aucun chiffre ne peut être communiqué pour cette année.

Ci-dessous, chiffres communiqués dans le rapport égalité femmes-hommes 2019.

#### Avancements de grade

	Fem	nmes	Hommes		
	nbre d'avancements		nbre d'av	ancements	
	2018	2019	2018	2019	
cat A	1	2	4	2	
cat B	3	0	3	3	
cat C	51	24	12	15	
Ensemble	55	55 26		20	

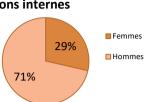


Page 9 de 12

#### **Promotions internes**

-	_				
	Fem	imes	Hommes		
	nbre de promotion		nbre de p	romotion	
	2018	2019	2018	2019	
cat A	0	0	0	1	
cat B	1 0		0	1	
cat C	0 2		4	3	
Ensemble	1 2		4	5	





## **Formations**

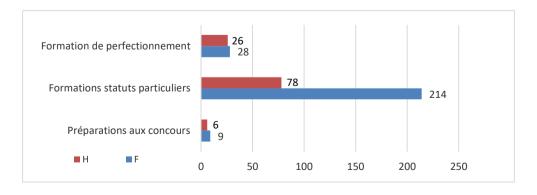
# Nombre total d'agent.e.s ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année 2019

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	F	Н	F	Н	F	Н
Préparations aux concours	2	0	0	1	7	5
Formations statuts particuliers	34	11	39	15	141	52
Formation de perfectionnement	2	9	8	2	18	15
Ensemble	38	20	47	18	166	72

# Tableau récapitulatif - répartition des agent.e.s par type de formation

	F	H
Préparations aux concours	9	6
Formations statuts particuliers	214	78
Formation de perfectionnement	28	26
TOTAL	251	110

# Répartition des agent.e.s par type de formation



## Actions en faveur de l'égalité femmes - hommes au sein de la collectivité

# Conciliation de l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle Autorisations d'absence

En application des dispositions ministérielles applicables aux fonctionnaires territoriaux dans le domaine des congés et autorisations d'absence liées à la maternité, les agentes sont autorisées jusqu'à la date de fin d'allaitement de leur enfant, à bénéficier d'une autorisation d'absence dans la limite d'une heure par jour.

La collectivité accorde de manière systèmatique ces facilités horaires, non récupérables, aux femmes enceintes dans la limite d'une heure par jour.

La collectivité n'attend pas l'avis du médecin de prévention comme le prévoit la réglementation pour octroyer cet aménagement.

Les postes peuvent également être aménagés en cas de nécessité.

# Conciliation de l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle Flexibilité d'horaire

La collectivité accorde des facilités horaires le jour de la rentrée scolaire.

La collectivité a mis en place depuis 2016, la plannification du temps de travail. Celle-ci permet à chaque agent.e d'avoir un planning de travail individuel qui facilite notamment la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

#### Mise en place d'un règlement intérieur

A la suite du dialogue social engagé sur la mise en place d'un règlement intérieur au sein des collectivités, ce document est applicable depuis le 1er janvier 2019. Ce règlement intérieur définit de manière claire, précise et réfléchie, un certain nombre de règles qui régissent les relations sociales au sein des collectivités. Ce règlement aborde les questions relatives aux harcèlements et discriminations en y exposant notamment les peines encourues. Depuis l'entrée en vigueur dudit règlement, chaque agent.e de la collectivité en a été destinataire.

#### Affectation des emplois saisonniers

Lors des recrutements de saisonnier.ère.s, la direction des ressources humaines s'attache à affecter des agentes au sein même de certains services souvent considérés comme masculins (entretien des espaces verts, entretien du cimetière).

De même, des agents masculins sont affectés au sein des structures de l'enfance-jeunesse.

## Exemples d'actions menées sur le territoire

#### Lutte contre les discriminations et violences faites aux femmes

La Ville de Dole soutient fortement deux associations qui oeuvrent en matière de lutte contre les discriminations et d'accès aux droits notamment en direction des femmes et des familles. Ainsi l'association "Femmes debout" et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), agréés par les ministères des affaires sociales, de la santé et de la ville, sont des acteurs actifs sur Dole. Ces partenaires, sont, à ce titre, fortement soutenus par la Ville de Dole à travers les subventions de fonctionnement octroyées et la mise à disposition de locaux pour assurer des permanences d'accueil.

L'association "Femmes debout" propose également dans ses locaux rue de Verdun, un accueil de jour inconditionnel pour les femmes victimes de violence en partenariat étroit avec le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF). Ces femmes sont accompagnées tout au long de leurs démarches (aide psychologique, démarches de soins, dépôt de plainte, accès à leurs droits, recherche de logement...). Elles bénéficient également d'une mise à l'abri avec leurs enfants dans un logement géré par l'association "Femmes debout" et financé par la Ville de Dole.

Au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le nombre de femmes victimes de violence reste encore important et ces deux associations sont des interlocutrices privilégiées des acteurs sociaux et des forces de polices

Le Centre Communal d'Action Sociale intervient également pour mobiliser les aides et secours d'urgence nécessaires lorsque ces femmes sont dans le plus grand dénuement en lien avec les associations.

Des manifestations sont régulièrement proposées par l'association "Femmes debout" en partenariat avec la Ville de Dole, dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes qui a lieu tous les 25 novembre.

## Soutien aux actions de prévention contre les cancers

La Ville de Dole s'engage fortement dans les actions de dépistage du cancer du sein dans le cadre de la mobilisation nationale "Octobre rose". Elle soutient ainsi activement les associations oeuvrant sur le territoire dolois. L'objectif étant de sensibiliser les femmes et favoriser une meilleure adhésion au dépistage du cancer du sein sur le long terme.

Des actions de sensibilisation et d'information sont ainsi conduites en octobre par le centre social Olympe de Gouges géré par la Ville de Dole et l'association "Femmes debout" auprès des femmes résidant sur le quartier des Mesnils-Pasteur telles des conférences-débats en présence de professionnels de la santé.

La Ville de Dole soutient également le réseau de santé porté par l'association Espace Santé Dole Nord Jura (ESDNJ) qui organise chaque année, en octobre, une journée d'information autour de différents stands, d'une marche. Les animations proposées, permettent d'aider, grâce aux fonds récoltés, les associations qui accompagnent des femmes ayant eu un cancer du sein dans leur démarche de reconstruction tant morale que physique.